Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025





ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025\_46-DE



#### REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DU CALVADOS SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

## Séance du Mardi 30 Septembre 2025

# AFFAIRES GENERALES Accord Collectif sur le Compte Epargne Temps Délibération n°46/2025

Date de convocation des Délégués Syndicaux 2025 Date d'affichage 2025	22 Septembre
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	30

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BENOIST Bernard, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, ROBBES Martine, ROSSI Annie et RUAULT Jean-Claude SILLERE Michel et VELANY Guy.

<u>Etaient absents excusés :</u> Mesdames et Messieurs, **ARNAUD** Christine, **BASYN** Dirk, **BAZIN** Lucien, **FAUDET** Olivier, **GUETTIER** Mickaël, **JUS** Eric, **LEFRANCOIS** Denis, **LETELLIER** Nadine et **WIELGOSIK** Frédéric.

<u>Etaient absents</u>: Mesdames et Messieurs COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, HERBERT Jean-Luc, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MARTIN Eric et RAVENEL Georges.

<u>Procurations</u>: de Monsieur **BASYN** Dirk à Monsieur **HERMON** Francis, de Monsieur **JUS** Eric à **DUFLOT** Alain, de Monsieur **LEFRANCOIS** Denis à Monsieur **CATHERINE** Pascal et de Madame **LETELLIER** Nadine à Monsieur **GALLIER** Pierre-Henri.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 06/10/2025



ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025\_46-DE

La séance a été déclarée ouverte à 18h06.

Monsieur GOETHALS Corentin a été nommé secrétaire de séance.

Selon les dispositions prévues dans l'accord salarial et d'aménagement du temps de travail signé le 17 décembre 2024, des négociations ont été engagés avec les représentants du personnel pour mettre en place un compte épargne temps.

Suite, à ces négociations, un projet d'accord collectif sur le compte épargne temps a été approuvé par le CSE faisant office de Comité Technique, en sa séance du 17 septembre 2025.

Les modalités de ce Compte Epargne Temps seront similaires pour les salariés de droit privé et les agents de droit public, et conformes aux réglementations applicables à chacun.

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction publique territoriale et les décrets d'applications liés au Compte Epargne Temps,

Vu les articles L3151-1 et suivants du Code du Travail

Vu le projet d'accord en Annexe,

Vu l'avis favorable du Comité Social Economique du 17 septembre 2025.

Après délibération, à l'unanimité des présents, les délégués syndicaux :

- APPROUVENT le projet d'accord collectif sur le Compte Epargne Temps joint en Annexe
- AUTORISENT Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois, à signer cet accord et tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

#### POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS, Francis HERMON

ertifiée exécutoire après transmission à La Sous-préfecture de Vire et publication